
Présidence : Grèce

603ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 10 février 2010

Ouverture : 10 h 10

Clôture : 12 h 25

2. Présidente : Ambassadrice M. Marinaki

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

- a) *Lancement d'un livre vert intitulé « Adaptability and Partnership – Issues for a Strategic Defence Review »* : Royaume-Uni (annexe 1)
- b) *Présentation du projet relatif à l'élimination du mélange en Ukraine* : Centre de prévention des conflits, Présidente, Danemark, Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux stocks de munitions conventionnelles (Danemark), Finlande, Suède, Ukraine
- c) *Contribution extrabudgétaire au programme global sur les armes légères et de petit calibre au Kirghizistan* : Royaume-Uni (annexe 2), Présidente, Kirghizistan

Point 2 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ

Séance spéciale du FCS sur les armes légères et de petit calibre (ALPC) :

- *Le Traité sur le commerce des armes : exposé de M. Fabio Della Piazza, Conseil de l'Union européenne, Bureau du Représentant personnel du Haut Représentant pour la non-prolifération des armes de destruction massive ;*

et

- *Efforts nationaux dans le cadre des préparatifs de la Réunion biennale des États sur le Programme d'action des Nations Unies relatif aux ALPC : exposé de M. Daniel Prins, Chef du Service des armes classiques, Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies*

Présidente, M. F. Della Piazza (FSC.DEL/17/10 OSCE+), M. D. Prins, Espagne-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Arménie, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (annexe 3), États-Unis d'Amérique, Suède, Turquie, Fédération de Russie

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

Mercredi 17 février 2010 à 10 heures, Neuer Saal

603ème séance plénière

FSC Journal No 609, point 1 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU ROYAUME-UNI

Madame la Présidente,

1. Le 3 février 2010, le Ministre de la défense du Royaume-Uni a lancé le Livre vert du Ministère de la défense intitulé « Adaptability and Partnership – Issues for a Strategic Defence Review ». Ce Livre vert marque la première étape d'un processus qui débouchera sur un Examen de la défense stratégique (EDS) au commencement de la prochaine législature et le début de la première réévaluation en profondeur de la politique de défense du Royaume-Uni depuis l'EDS de 1998 et son nouveau chapitre de 2002. Ce processus d'examen reflète la nécessité de tenir compte des changements survenus dans la situation stratégique, sociale et financière du Royaume-Uni, de la nature changeante des conflits armés et des incidences de nos récentes opérations militaires.

2. Le Livre vert en lui-même n'entraîne pas de changement d'orientation dans la politique de défense actuelle du Royaume-Uni. Il recense un certain nombre de questions essentielles auxquelles le futur EDS devra apporter une réponse et énonce les domaines qui devront entre-temps faire l'objet d'études complémentaires. Il prend en considération les aspects suivants : probables futurs intérêts du Royaume-Uni ; futures menaces pour le pays et tendances qui détermineront le contexte international de sécurité ; changements dans la façon de faire usage de la force, y compris les enseignements tirés des opérations récentes ; importance croissante de l'adaptabilité, de l'influence et des partenariats ; et futurs effectifs, équipements et structures du Ministère de la défense.

3. Les éléments clés du Livre sont les suivants :

- a) L'Afghanistan demeure notre priorité, mais nous devons également nous préparer aux conflits de demain, dans un monde complexe et incertain.
- b) La sécurité interne et la prospérité du Royaume-Uni dépendent essentiellement du maintien d'un ordre international stable et fondé sur des règles. Nous ne pouvons nous contenter de nous défendre uniquement à nos frontières, mais devons également être en mesure d'agir sur le plan international.

- c) La défense du Royaume-Uni doit faire preuve de plus d'adaptabilité, de souplesse et d'agilité dans la manière dont elle prévoit les risques pour la sécurité et réagit à ces derniers.
- d) La sécurité du Royaume-Uni repose de plus en plus sur un renforcement des relations avec les organisations internationales et des relations internationales efficaces.
- e) Le Livre vert appelle à la conclusion de partenariats plus solides avec les alliés, à travers tout le Gouvernement du Royaume-Uni, et avec d'autres acteurs.
- f) Nous continuerons de rechercher des possibilités de coopération internationale dans l'acquisition de matériel de défense.

Le Livre vert a été publié sur le site Web du Ministère de la défense : www.mod.uk.

Madame la Présidente,

J'espère que le FCS trouvera ces informations utiles et nous encouragerions les États participants qui procèdent à des examens stratégiques similaires de leur politique de défense à tenir le Forum informé de leurs progrès.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal du jour.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.JOUR/609

10 février 2010

Annexe 2

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

603ème séance plénière

FSC Journal No 609, point 1 c) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU ROYAUME-UNI

Madame la Présidente,

Prenant note de la décision (MC.DEC/15/09) que nos Ministres ont adoptée à Athènes sur les armes légères et de petit calibre (ALPC), et de la demande spécifique adressée au Forum de continuer de s'employer à prêter son concours aux États participants qui demandent une assistance pratique sur les projets relatifs aux ALPC, je suis très heureux de pouvoir informer les États participants que le Royaume-Uni a décidé de verser une contribution extrabudgétaire de 15 000 euros pour la tâche 9 du Programme global relatif aux armes légères et de petit calibre pour la République du Kirghizistan.

En 2008, le Ministère de la défense de la République du Kirghizistan a demandé à l'OSCE une assistance technique et financière pour renforcer la gestion des stocks et la sécurité des ALPC et des stocks de munitions conventionnelles (SMC) conformément aux Documents du Forum sur les ALPC et les SMC. Faute d'experts et de moyens financiers, l'état des sites de stockage s'est détérioré ces dernières décennies. Les sites n'assurent plus, dans leur état actuel, une sûreté et une sécurité suffisantes des ALPC et des munitions stockées, et augmentent de ce fait le risque d'accidents pouvant causer des pertes humaines et le détournement possible vers des marchés illégaux.

Madame la Présidente,

Nous estimons que ce projet est important et accueillerions favorablement le soutien d'autres donateurs afin de pouvoir commencer les travaux nécessaires à l'amélioration de la sécurité et de la gestion des stocks, ainsi qu'à la destruction des surplus identifiés.

Madame la Présidente,

Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de ce jour.

603ème séance plénière

FSC Journal No 609, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE L'UNION EUROPÉENNE

L'Union européenne se félicite de la tenue de cette Réunion spéciale du Forum sur les armes légères et de petit calibre. Nous souhaiterions remercier la Présidence grecque du Forum d'avoir organisé cette séance opportune et utile pour continuer et intensifier nos travaux dans ce domaine, conformément aux tâches qui nous ont été confiées par nos Ministres lors du Conseil ministériel d'Athènes.

Nous souhaiterions également remercier M. Daniel Prins, Chef du Service des armes classiques du Bureau des affaires de désarmement (ONU) et M. Fabio della Piazza du Conseil de l'Union européenne, Bureau du Représentant personnel du Haut Représentant sur la non-prolifération des armes de destruction massive, de leurs exposés complets et informatifs.

Les conséquences déstabilisatrices du commerce illicite et de l'accumulation excessive des armes légères et de petit calibre (ALPC), et de munitions ainsi que la menace qu'elles font peser à la paix et à la sécurité internationales sont depuis longtemps reconnues par l'Union européenne. Depuis décembre 2005, les lignes directrices de l'action de l'UE sur la lutte contre le commerce illicite et l'accumulation excessive sont établies dans le cadre de la Stratégie de l'Union européenne en matière d'armes légères et de petit calibre. Ce document, adopté au niveau le plus élevé par le Conseil européen, fixe les orientations politiques dans lesquelles s'inscriront les actions concrètes au niveau de la demande et de l'offre d'ALPC et promeut une approche intégrée dans le règlement des problèmes de sécurité liés aux ALPC.

Le plan d'action de l'UE dans le domaine des armes légères et de petit calibre s'articule autour de trois principes clés.

Premièrement, la prévention. Une action préventive s'impose pour réduire le risque de conflit et pour régler une situation où la sécurité se détériore. À cette fin, l'Union européenne a mis en œuvre plusieurs activités relatives au renforcement de la sécurité des stocks, à la destruction des surplus, à la formation et la sensibilisation, et a aidé des États tiers à élaborer une législation, une réglementation et des procédures administratives adéquates sur les ALPC. Le soutien que l'UE apporte à l'Union africaine pour l'élaboration de sa stratégie sur les ALPC en est un exemple récent.

Deuxièmement, la coopération avec les partenaires : les défis de la sécurité globale ne peuvent être relevés que par des efforts coopératifs. L'UE continue d'intégrer les questions sur les ALPC dans ses relations avec les pays tiers, sous forme à la fois de dialogue politique et de projets concrets.

Troisièmement, le soutien au multilatéralisme. L'UE est favorable à une réponse multilatérale à un défi mondial comme celui des ALPC. L'UE appuie donc les instruments internationaux pertinents dans ce domaine ainsi que la coordination parmi les États membres des Nations Unies.

Dans le cadre de l'appui général au multilatéralisme, l'UE s'est pleinement engagée dans les négociations sur un Traité sur le commerce des armes (TCA). Ce Traité, qui prescrit la norme la plus élevée possible dans le commerce des armes classiques, offre des possibilités considérables pour prévenir le détournement des armements conventionnels et ses effets déstabilisateurs sur la paix et la sécurité.

Dans la décision ministérielle de l'OSCE sur les ALPC, adoptée lors du Conseil ministériel d'Athènes, il est demandé au Forum de rester saisi de ces questions. Il nous est également demandé de renforcer nos activités, notamment, d'élaborer un plan d'action et de prendre une part active dans la quatrième réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies.

Le principal cadre politique et juridique de l'action internationale dans le domaine des ALPC reste le Programme d'action des Nations Unies. L'UE appelle de ses vœux le succès de la quatrième réunion biennale des États qui se tiendra en juin 2010. À cette fin, l'UE est sur le point d'adopter une nouvelle décision du Conseil, qui doit être mise en œuvre par le Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies et qui prévoira plusieurs activités en vue de la Conférence d'examen de 2012. Ce projet portera notamment sur la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies à l'échelon régional, la mise en œuvre de lignes directrices internationales sur les stocks de munitions, et la mise en œuvre à l'échelon régional de l'Instrument international de marquage et de traçage.

L'UE s'est félicitée que la troisième réunion biennale des États ait choisi de se concentrer sur trois groupes de questions, à savoir l'Instrument international de traçage, le courtage illicite et la gestion des stocks, ainsi que la destruction des surplus. Nous sommes convaincus que cette démarche pragmatique et axée sur les résultats pourrait également être transposée à la quatrième réunion et identifier d'autres questions transversales à examiner. Notre objectif reste la préparation d'une évaluation générale et approfondie du Programme d'action des Nations Unies lors de la Conférence d'examen de 2012.

L'UE a également réitéré à maintes reprises l'importance du renforcement des approches régionales du Programme d'action des Nations Unies et des questions relatives aux ALPC en général. L'UE coopère étroitement avec l'OSCE pour obtenir des résultats plus efficaces afin de prévenir l'accumulation excessive et la dissémination incontrôlée de ces instruments. Nous nous félicitons de la part active de l'OSCE dans les efforts internationaux, notamment de l'assistance fournie aux États participants pour détruire les surplus d'ALPC et

les stocks de munitions conventionnelles et améliorer la gestion des stocks et les pratiques de sécurité.

Ces dernières années, l'UE a contribué avec succès aux projets de désarmement et de gestion des stocks en Ukraine et dans les Balkans occidentaux. Nos États membres sont sur le point d'adopter un nouveau projet intégré ambitieux, qui sera mis en œuvre par le Centre de documentation d'Europe du Sud-Est et de l'Est sur la lutte contre la prolifération des armes légères, et qui prévoit des activités visant à améliorer la gestion des stocks, l'enregistrement et la collecte des armements, ainsi que la destruction des armes en surplus dans les Balkans occidentaux.

Dans le cadre de la contribution de l'OSCE visant à apporter des réponses appropriées aux défis que posent le commerce illicite et l'accumulation excessive d'ALPC, nous saluons et soutenons le document de réflexion distribué par la délégation grecque pour mettre à jour la base normative de l'OSCE sur les ALPC et améliorer les travaux y afférents. Nous sommes persuadés que nous pouvons nous baser sur les travaux antérieurs pour réaliser un plan d'action majeur d'ici mai 2010.

L'UE a à maintes reprises souligné son appui au renforcement de la mise en œuvre des engagements existants de l'OSCE ; nous notons avec satisfaction que cet appui constitue également une partie importante du Plan d'action proposé.

Les accumulations excessives et déstabilisatrices ainsi que la dissémination incontrôlée d'ALPC et le transfert illicite d'armements sont des éléments importants dans le contexte des menaces transnationales à la sécurité et à la stabilité, comme l'a reconnu la décision pertinente lors du Conseil ministériel à Athènes. La Stratégie de l'UE déclare également qu'outre que les ALPC peuvent alimenter le terrorisme et la criminalité organisée, elles jouent un rôle déterminant dans le déclenchement et la propagation des conflits ainsi que dans l'effondrement des structures étatiques.

Dans le même temps, l'action menée dans le domaine des ALPC est aussi un outil efficace et indispensable pour prévenir et gérer les conflits.

Notre travail dans ce domaine sera donc capital dans le contexte du Processus de Corfou. Le Forum a été prié d'apporter sa contribution aux travaux de ce Processus, en coordination avec le Conseil permanent et ses organes. Nous estimons que cette contribution doit permettre des progrès notables dans le domaine des ALPC.

Nous avons devant nous un ordre du jour chargé et difficile ; le mois de mai 2010, lors de la présentation de notre plan d'action, constituera un jalon majeur pour le travail du Forum cette année, et pour l'avenir. Nous nous réjouissons de coopérer avec vous et d'autres délégations afin de parvenir à des résultats concrets dans le cadre de cette initiative.

La Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine*, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, ainsi que l'Ukraine, la République de Moldavie, l'Arménie et la Géorgie souscrivent également à cette déclaration.

* La Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine continuent à participer au processus de stabilisation et d'association.